



**BELGAQUA**

**PRESCRIPTIONS POUR LA PROTECTION D'INSTALLATIONS ET APPAREILS  
POUR USAGE NON DOMESTIQUE**

FEUILLE DE TRAVAIL  
**06-050-060**

Production d'eau chaude

CREATION  
15/09/2021

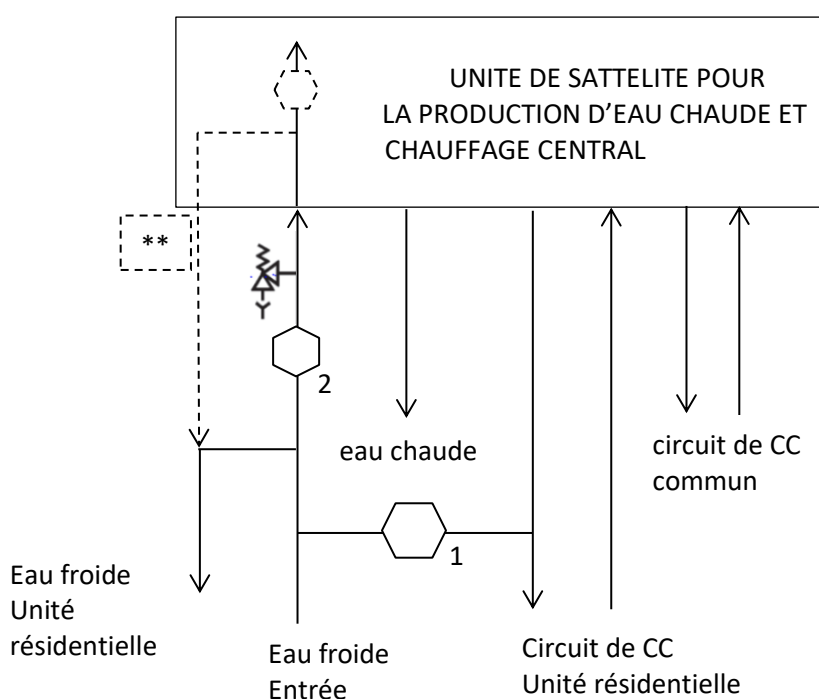
**Production d'eau chaude sanitaire et  
chauffage central par unité satellite  
utilisant un chauffage collectif sans  
additifs ou avec additifs cat. 3**

REVISION

**Description**

Une unité de production d'eau chaude et de chauffage central pour unité d'habitation utilisant un système de chauffage collectif. L'eau potable est utilisée pour remplir les circuits de chauffage.

**Schéma de principe**



**Analyse de risque**

1. Siphonnage et/ou contre-pression (eau sans additifs ou avec additifs cat. 3)
2. Siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2)

**Mode de contamination**

1 et 2. Siphonnage et/ou contre-pression

**Matrice d'installation**

	Catégorie de fluide				
Pression	1	2	3	4	5
p = atm					
p > atm		x(2)	x(1)		



**BELGAQUA**

**PRESCRIPTIONS POUR LA PROTECTION D'INSTALLATIONS ET APPAREILS  
POUR USAGE NON DOMESTIQUE**

FEUILLE DE TRAVAIL  
**06-050-060**

Production d'eau chaude

CREATION  
15/09/2021

**Production d'eau chaude sanitaire et  
chauffage central par unité satellite  
utilisant un chauffage collectif sans  
additifs ou avec additifs cat. 3**

REVISION

**Protection suivant NBN EN 1717**

1. AA-AB-AC-AD-AF-AG-BA-CA
2. AA-AB-AC-AD-AF-AG-BA-CA-EA-EC-HA-HD-LB

**Protection admise par BELGAQUA**

n.a.

**Protection minimale recommandée par BELGAQUA**

1. CA
2. EA (\*)

**Commentaire BELGAQUA**

- Il est conseillé de protéger la production d'eau chaude contre les surpressions.
- (\*) A l'entrée du circuit de production d'eau chaude, la protection EA et la protection contre la surpression peuvent être remplacées par une combinaison d'entrée conforme.
- (\*\*) Attention : si le branchement de l'eau froide vers le logement se trouve dans l'appareil, la protection 2 doit être présents dans l'appareil, après le branchement de l'eau froide à l'unité résidentielle (voir ligne pointillée dans le schéma).
- Pour l'appoint du circuit commun du chauffage central, voir la feuille de travail 06-040-020.
- L'utilisation d'additifs cat. 4 ou cat. 5 n'est pas autorisé dans le circuit de chauffage central commun et/ou dans le circuit de chauffage central de l'unité d'habitation.